



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 12 - 2017

Au Conseil Communal de Borex

concernant

**Aire de jeux et de loisirs du Pétaney
demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement
de 3 pistes de pétanque et mise en place des blocs erratiques
sur la parcelle n° 001 de Borex**

Municipal responsable

Monsieur Daniel GALLAY

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Au printemps 2013, lors des travaux d'excavation pour la construction du quartier «Les Alisiers», des blocs erratiques dont une pièce d'importance ont été découverts et sauvegardés. Ces témoins du passé glaciaire de notre région ont été expertisés et identifiés, ils sont actuellement stockés au Sud du parking en Pétaney.

Début 2016, à la fin des travaux du quartier «Les Alisiers», la place de jeux publique a été mise à disposition de la population.

Plusieurs personnes ont interpellé les Autorités afin de disposer d'un espace de détente pour les plus âgés, rapidement une place de pétanque a été évoquée. La Société de développement de Borex appuie cette demande et désire organiser différentes activités autour de ce lieu de convivialité.

Les travaux étant terminés dans la zone en Pétaney, la Municipalité propose de répondre à ces besoins par un aménagement sur la zone de loisirs et de détente en Pétaney :

- Construction de 4 petites places, pour disposer les blocs erratiques.
- Construction de 3 pistes de pétanque.

Ces aménagements font l'objet du présent préavis.

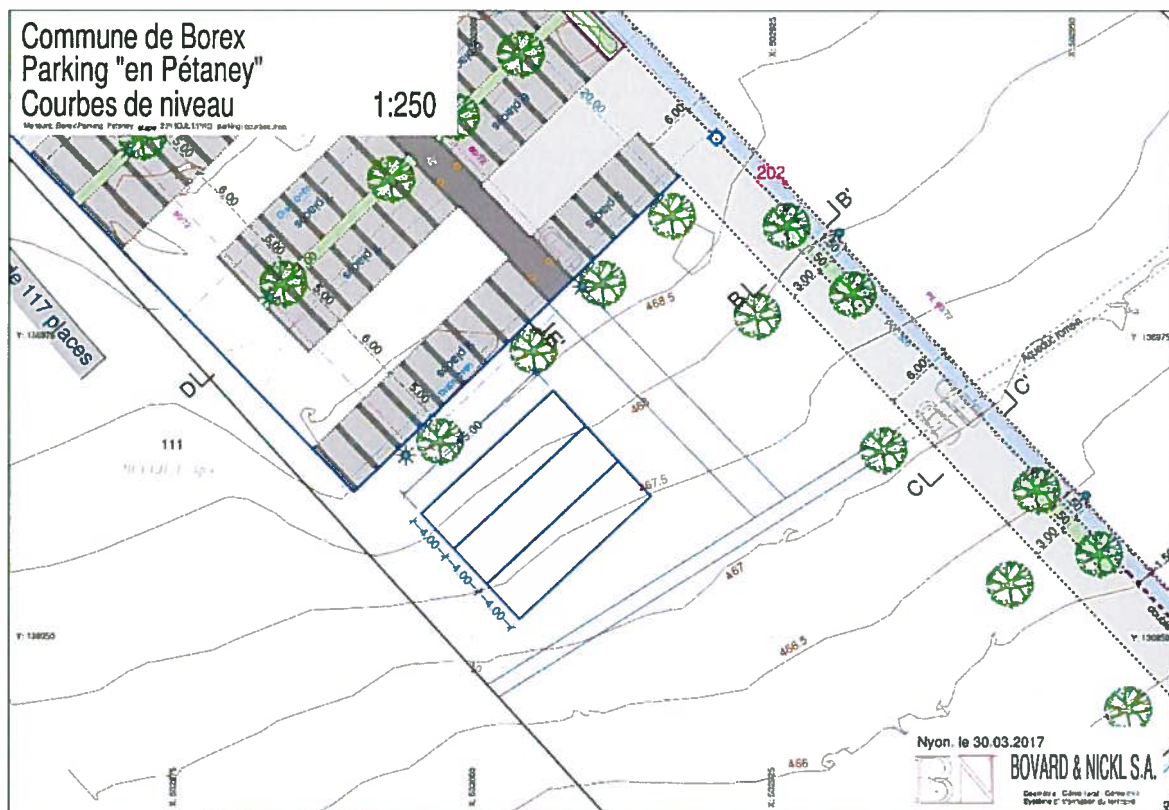
2. SITUATION GENERALE ACTUELLE

En 2004, le Conseil communal de Borex approuvait le plan partiel d'affectation du Pétaney, ce plan définit :

- Une zone d'habitation, actuellement occupée par le quartier « Les Alisiers ».
- Une zone de parking.
- Une zone d'accès, l'actuel « chemin en Pétaney » qui est en cours de légalisation.
- Une zone d'utilité publique, dont la partie supérieure accueille la place de jeux publique.
- Une zone de détente - actuellement aménagée en prairie fleurie - en contre-bas du parking en Pétaney.

2.1 Zone de détente

La zone de détente est destinée à l'usage de la population pour des activités de loisirs en plein air, les aménagements poursuivant ce but y sont autorisés.



3. PROJET

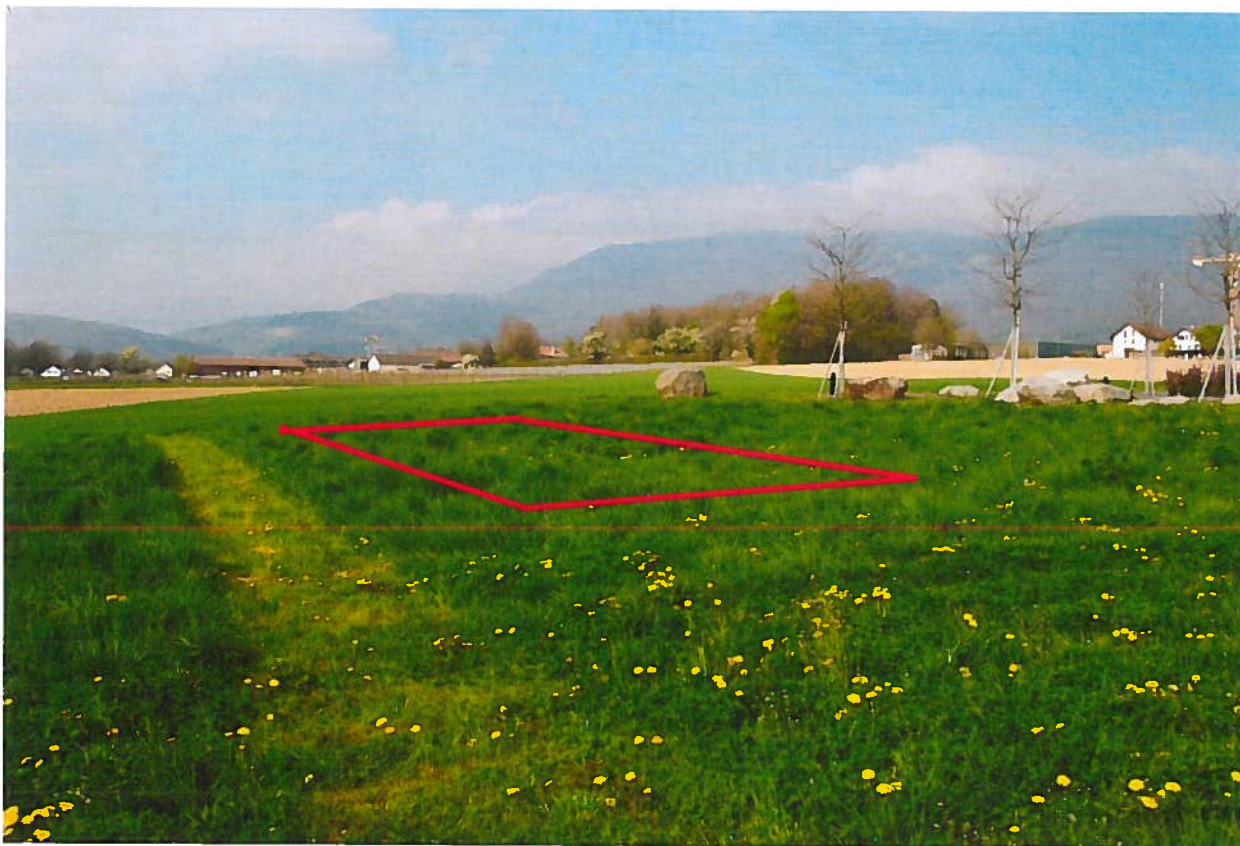
Pour des raisons pratiques et économiques, il est proposé d'aménager et de disposer les blocs erratiques en profitant des travaux de construction de la place de pétanque. En effet, ces blocs actuellement stockés au Sud du parking, empêchent l'achèvement des aménagements de cette zone et rendent son entretien compliqué.

3.1 Pistes de pétanque

La Société de développement de Borex désire un terrain de pétanque avec trois pistes, permettant l'organisation de tournois.

- Construction de 3 pistes côte à côte de 4 mètres de large par 15 mètres de long.
- Construction sur une surface plane aménagée d'un seul tenant à flanc de coteau, avec la terre en place.
- Trois surfaces de jeux délimitées par des poutres en Chêne.
- Mise en place de mobilier urbain : une poubelle, trois bancs.

Dans un premier temps une simple tonte sera effectuée aux abords de l'aménagement. La mise en place de surfaces aménagées autour des pistes est possible dans l'avenir, mais nous avons choisi de laisser vivre cet espace avant d'entreprendre des actions plus précises.



3.2 Mise en place des blocs erratiques

Les blocs erratiques seront disposés en fonction de leur origine en 4 groupes sur des emplacements en grave d'environ 15 m² chacun. Les « placettes » seront disposées, sans formation de terrasses, dans la partie supérieure de la parcelle en suivant la déclivité du terrain.

Chaque bloc sera identifié par un numéro qui se rapportera à une liste descriptive accessible sur le site Internet de la commune. Un cheminement naturel sera marqué par la tonte de la prairie pour relier les différentes zones. L'objectif est de rendre ces objets visibles sans gêner l'entretien de cette zone naturelle pour notre employé communal.



4. COÛTS DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux a été établi par la Municipalité sur la base d'un devis d'une entreprise paysagiste. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Installation de chantier, implantation prise de mesures		1'200.00
Terrassement 120m ³ déplacement de terre sans évacuation	120 m ³	2'800.00
Pose de fondations légères	87 ml	1'305.00
Pose de bordures en traverses	221.5 ml	12'676.00
Remise d'empierrement sur piste sur 20cm d'épaisseur	36 m ³	2'880.00
Réglage des pistes sur 5cm d'épaisseur	9 m ³	1'080.00
Finition en matière calcaire sur 3cm d'épaisseur	6 m ³	1'500.00
Préparation de places en tout-venant pour les blocs erratiques	4x15 m ²	1'200.00
Remise en état et semis sur l'emprise du chantier		1'800.00
Subtotal HT selon devis du paysagiste		<u>26'441.00</u>
Trois bancs publics, poubelle		5'000.00
Frais d'honoraires géologue, expertise des blocs, descriptif didactique		3'500.00
Frais d'honoraires Génie civil, plans de mise à l'enquête		3'500.00
Subtotal HT II		<u>37'941.00</u>
Divers et imprévus	10% env.	3'725.70
TOTAL HT		<u>41'666.70</u>
TVA	8%	3'333.30
TOTAL TTC		<u>45'000.00</u>

5. CONCLUSION

Les travaux présentés dans le présent préavis permettront ainsi, par la réalisation d'un espace de jeu et la mise en valeur des blocs erratiques, de compléter avantageusement les aménagements de la zone en Pétaney destinée aux activités de détente et de loisirs.

Les pistes de pétanque donneront l'occasion aux adultes d'avoir un sympathique point de rencontre et à notre dynamique Société de développement d'organiser des instants de convivialité toujours bien appréciés par la population de notre village.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 24 avril 2017 ;
- **Vu le préavis n° 12-2017** : « Aire de jeux et de loisirs du Pétaney » – demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de 3 pistes de pétanque et mise en place des blocs erratiques sur la parcelle n° 001 de Borex ;
- Ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **d'approuver**
le préavis n° 12-2017 : « Aire de jeux et de loisirs du Pétaney » – demande de crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'aménagement de 3 pistes de pétanque et mise en place des blocs erratiques sur la parcelle n° 001 de Borex ;
2. **de lui accorder**
dans ce but un crédit de construction de CHF 45'000.-.
3. **de financer**
ce montant par la trésorerie courante.
4. **d'amortir**
Le montant de CHF 45'000.- sur 5 ans, à raison de HF 9'000.- par année, pour la première fois au budget 2018 par le compte 440.331.1.
5. **de prendre acte**
qu'en matière de charges d'exploitation seul le temps d'entretien par notre employé sera impacté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 03 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

ANNOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic J.-I. Vuagniaux La Secrétaire C. Hassler

